

## FICHE DE POSTE

### Coordonnateur d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

DISPOSITIF	L'ULIS accueille des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC) ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage et de la parole) ou des troubles envahissants du développement (TED). Circulaire n°2015-129 du 21-08-2015 (BOEN n°31 du 27-8-2015 )
PERSONNEL CONCERNE	1) Enseignant du premier degré titulaire du CAEI, CAPSAIS ou CAPA-SH option D. 2) Enseignant du premier degré en cours de certification ou souhaitant s'engager dans la certification.
IMPLANTATION DU POSTE	L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est implantée au sein du collège Capouchiné, situé à Nîmes.
MISSIONS	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enseigner auprès des élèves porteurs de handicap(s) ;</li> <li>- organiser le dispositif collectif en élaborant un projet de classe articulé avec le projet d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>x concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) notifié par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;</li> <li>x participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chacun de ses élèves ;</li> <li>x organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'envisager et d'évaluer l'accueil de ses élèves dans les classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun ;</li> <li>x assurer le lien avec les familles ;</li> <li>x assurer le lien avec les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes ;</li> <li>x veiller, en lien avec le conseiller principal d'éducation (CPE) à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement ;</li> </ul> </li> <li>- définir le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) au sein de l'ULIS et concevoir son emploi du temps afin de permettre : <ul style="list-style-type: none"> <li>x l'accueil des élèves ;</li> <li>x l'accompagnement des élèves selon les besoins de chacun : au sein de l'ULIS et dans les classes ordinaires de référence ;</li> <li>x la surveillance lors des temps de vie collective ;</li> <li>x l'aide à l'hygiène et à l'accompagnement des repas, si nécessaire.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le parcours scolaire s'effectue en quatre ans. Le coordonnateur porte une attention particulière à la validation du socle commun et à la mise en œuvre du parcours Avenir intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en participant activement à la validation des paliers du socle commun de</li> </ul>

	<p>connaissances et de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x il travaille en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap pour renseigner le livret personnel de compétences (LPC) ;</li> <li>x il porte une attention particulière à la délivrance des attestations : B2i, APER, ASSR, BSR, APS, PSC1 et A1 ;</li> <li>x il contribue à l'acquisition d'un diplôme attestant d'une formation générale : CFG, DNB ou à la délivrance d'une attestation de compétences.</li> </ul> <p>- en s'assurant que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) dès la classe de 5<sup>ème</sup> ;</li> <li>x stages en entreprises organisés par voie conventionnelle ;</li> <li>x découverte des formations professionnelles qui peuvent être dispensées en SEGPA ou en établissement médico-social.</li> </ul> <p>- en organisant les modalités d'entraînement à l'autonomie et à l'initiative : définition de méthodes de travail les plus appropriées dans une situation donnée, mobilisation des ressources pour s'adapter à l'environnement, notamment dans les transports en commun, valorisation des prises d'initiative.</p>
<p><b>COMPÉTENCES REQUISES</b></p>	<p>L'enseignant montre, au-delà des compétences précisées dans le référentiel des enseignants spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation et des dispositifs d'insertion professionnelle ;</li> <li>- une bonne connaissance du monde de l'entreprise ;</li> <li>- le sens de la communication et de la négociation ;</li> <li>- des capacités d'organisation.</li> </ul>